Date de dépôt: 19 septembre 2005
Messagerie

Rapport
de la Commission fiscale chargée d'étudier la pétition Halte à la hausse « déguisée » des impôts

Rapport de Mme Mariane Grobet-Wellner

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission fiscale a examiné la pétition 1471 lors de sa séance du 18 mai 2004 sous la présidence de M. Claude Blanc.

Ont pris part aux travaux de la commission : Mme Martine Brunschwig-Graf, conseillère d'Etat, M. Stéphane Tanner, directeur des affaires fiscales et juridiques, DF, et Mme Claire Vogt Moor, direction des affaires fiscales et juridiques, DF.

Le procès-verbal de la séance a été tenu par M. Edouard Martin.

Préambule

La pétition, munie de 253 signatures, a été déposée en date du 2 avril 2004. Les signataires affirment avoir constaté une importante hausse de leurs impôts suite à l'entrée en vigueur des cinq volets de la loi genevoise d'imposition des personnes physiques (ci-après LIPP), ainsi que des suppressions de leurs allocations (logement, assurances etc.). Ils demandent au Grand Conseil d'étudier ce problème et d'y trouver une solution.

ATAR ROTO PRESSE – 450 ex. – 10-

Audition des pétitionnaires

Au vu du contenu succinct de la pétition, la Commission fiscale a souhaité entendre les pétitionnaires afin qu'ils puissent étayer leur argumentaire.

Les pétitionnaires, représentés par M. Ricca, ont été auditionnés le 18 mai 2004. Il informe la commission que, bien qu'il figure en tant que responsable des 253 signatures, il n'est pas l'auteur de la pétition mais uniquement signataire. Les auteurs n'ont pas voulu voir leurs noms apparaître par peur de se mettre directement en cause.

Suite à une question d'un commissaire, M. Ricca précise que la pétition n'a aucune connotation politique et que les signataires sont par exemple des employés des Services industriels, des cadres moyens de banque et même des personnes travaillant à l'administration fiscale. Sa propre signature est due à la hausse des impôts et à la suppression des allocations familiales.

Il informe la commission qu'il ne dispose d'aucun document ou dossier pour développer le contenu de la pétition et qu'il a été surpris de recevoir une convocation.

Discussions au sein de la commission

Les commissaires font part de leur étonnement quant au déroulement de l'audition. Il est rare qu'une personne figurant comme responsable des signatures d'une pétition ne connaisse pas les tenants et aboutissants de celle-ci. Quelques commissaires estiment même que la pétition relève d'un abus manifeste de démocratie et d'un manque de respect évident envers le Grand Conseil et la Commission fiscale.

Néanmoins, certains problèmes ont apparu depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fiscale (LIPP), notamment la conformité de certaines dispositions avec la LHID. C'est la raison pour laquelle la majorité de la commission est en faveur du dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Vote

Le classement de la pétition 1471 est refusé par 5 voix pour (2 Ve, 1 AdG, 1 PDC) et 10 voix contre (1 AdG, 3 S, 2 R, 3 L, 1 UDC).

Conclusion

La majorité de la Commission fiscale vous invite, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition
(1471)

Halte à la hausse « déguisée » des impôts

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soussignés constatons une importante hausse de nos impôts, ceci suite à l'introduction de la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale et du système post numerando. Par ricochet de nombreuses familles ont vu leurs allocations supprimées (logement, assurances, etc.). Nous demandons au Grand Conseil genevois d'étudier ce problème et de trouver une solution pour que nos impôts ne grèvent pas d'une façon excessive les budgets familiaux.

N. B. : 253 signatures
M. Patrick Ricca
Chemin du Champ-Paget 2
1258 Perly-Certoux